

patrie, dont la moitié du territoire était à la merci des puissances alliées. Dieu me préserve de revenir davantage sur cette page lugubre et trois fois maudite de notre histoire nationale. Si j'évoque pour un instant, ici, le funeste souvenir de l'occupation étrangère, ce n'est uniquement que dans le but de remettre en mémoire les conséquences très-regrettables qu'elle eut pour quelques-uns de nos dépôts publics. La ville de Lyon devait, comme on va le voir, ressentir le contre-coup de ces douloureux événements.

*Le directeur général du Musée royal au préfet du Rhône.*

27 septembre 1867. — « Le Roi ayant autorisé la restitution des objets d'art enlevés à la Prusse et dans les Etats de Brunswick, de Cassel et de Meklembourg-Schwerin, en 1806 et 1807, je viens d'être autorisé par Sa Majesté à vous redemander les tableaux, dont ci-joint la liste (qu'on trouvera plus loin), qui ont été remis au Musée de Lyon par ordre du dernier gouvernement.

« Les frais d'encaissement et de transport étant à la charge des diverses Cours auxquelles ces tableaux doivent être remis, je vous prie de faire faire soigneusement, et cependant avec économie, les caisses qui sont nécessaires, et de charger une personne intelligente de leur emballage. Vous voudrez bien avoir la bonté de faire régler les mémoires, de les arrêter ensuite et de les joindre au marché que vous ferez avec le commissionnaire de roulage, lequel en recevra le payement, ainsi que de celui du transport, des mains de M. Aldenstein, ministre de Sa Majesté prussienne.

« Il est inutile de laisser les bordures aux tableaux, et je crois même qu'il est nécessaire de faire rouler tous les tableaux sur toile, au dessus de cinq ou six pieds, afin d'éviter de faire faire de trop grandes caisses.